

H-France Review Vol. 15 (August 2015), No. 118

Jérôme Loiseau, « *Elle fera ce que voudra* ». *La noblesse aux états de Bourgogne et la monarchie d'Henri IV à Louis XIV (1602-1715)*. Presses universitaires de Franche-Comté, 2014. Préface de Christine Lamarre ; postface de Julian Swann. 408 pp. 15€ (pb). ISBN-10: 284867489X.

Compte rendu par Marie-Laure Legay, Université Lille 3.

Jérôme Loiseau a soutenu sa thèse en 2008 à l'université de Dijon sous le titre *L'ordre et la dette : les gentilshommes des états de Bourgogne et la prétention absolutiste d'Henri IV à Louis XIV*. Il nous en livre les principaux résultats. Le propos est limpide, le style clair, le plan net, quoiqu'il pourrait être réorganisé en certains endroits pour regrouper les éléments d'analyse sur le cérémonial (traité à la fois dans le chapitre III et le chapitre VIII) ou la dette (traitée à la fois au chapitre II et au chapitre VII) par exemple. Le texte est complété par plusieurs annexes utiles dont la liste des élus et alcades de la noblesse pour 1602-1715, la liste des créanciers des états pour la période 1658-1716 et une chronologie synthétique de l'histoire de la province. On peut regretter que l'éditeur n'ait pas mentionné les auteurs de la préface et de la postface, au moins en quatrième de couverture.

Le propos de l'auteur se structure en trois parties. Jérôme Loiseau analyse d'abord la fréquentation des gentilshommes à partir de trois sources principales: les listes de présence aux assemblées, le *Mémoire* de l'intendant Marc-Antoine Ferrand (1697), et les dossiers judiciaires qu'ont produits les recherches de noblesse. La base de données principale qu'il en tire rassemble 2,773 entrées qui se distribuent en 456 familles différentes. Les données révèlent une présence importante des gentilshommes aux assemblées à partir de la seconde moitié du XVIIe, avec une pointe à 176 membres présents en 1671, puis une stabilisation vers la fin du siècle autour de 80 à 90 présents, soit deux fois plus qu'au siècle suivant. Entre-temps, le corps se ferma sur les représentants les plus dignes de l'ordre. Dans cet ouvrage d'histoire politique, Jérôme Loiseau ne présente pas les éléments traditionnellement attendus d'histoire sociale (implantation foncière, niveau de fortune, alliances...), de sorte que le portrait du groupe oligarchique s'appuie sur un critère également juridique: la détention ou non des principales magistratures. Elus et alcades de la noblesse sont surtout pris parmi les familles anciennes et très régulièrement représentées aux assemblées, sans que l'on sache ce qui l'emporte de la cause ou de l'effet, ni ne connaisse l'impact des alliances familiales dans la formation de ce groupe.

Le second volet de cette première partie est consacré à « la crise » du XVIIe siècle, comprise comme le « passage de l'État pré-moderne, celui de la Renaissance, à l'État moderne, c'est à dire l'État administratif ». Jérôme Loiseau fait ici une synthèse critique de l'histoire politique de la Bourgogne à l'aide des grandes thèses qui, depuis Henri Hauser et Henri Drouot jusqu'aux travaux de Hilton-Lewis Root ou de Julian Swann permettent de saisir les ressorts principaux des relations entre les états et la monarchie.^[1] Soucieux de respecter une historiographie quasi séculaire, la thèse emprunte peut-être inutilement le terme de « crise » pour qualifier les relations entre la noblesse bourguignonne et la monarchie: la voie du compromis politique fut toujours facile à trouver. Au demeurant, la préoccupation de Versailles consiste moins à réformer les institutions qu'à trouver les interlocuteurs valables susceptibles de relayer la décision en province. Ce qui est en cause dans cette « crise » institutionnelle, ce sont les états en tant qu'assemblée générale et non les gentilshommes en tant que tels. Jérôme Loiseau rappelle l'importance des états de 1658-1659 et évoque une « mise au pas » des états sur la base d'un récit traditionnel des événements. Certes, les états conditionnèrent le vote du don gratuit à la révocation des édits contestés par le Parlement de Dijon. Pour autant, cette « fronde tardive », selon la juste expression de l'auteur, ne dura guère et l'autorisation donnée par Louis XIV pour la réunion des états dès avril 1659 révèle davantage à mon sens la faiblesse du

danger que l'assemblée représentait. La gageure tient dans la proposition de mener l'étude politique de la chambre de la noblesse sans tenir compte des autres chambres. Or, les phénomènes de clientèle—celle des prélats en particulier—déterminent des rapports de force fluctuants entre les ordres. Bien souvent, la maîtrise de la chambre du tiers donne la clef des rapports de la monarchie avec l'assemblée. Peut-être aurait-il fallu dire un mot des autres représentants des états de Bourgogne.

La deuxième partie de l'ouvrage porte sur « L'intégration royale de la gentilhommerie bourguignonne (1630-1715) », avec trois chapitres traitant successivement de la chambre de la noblesse, de la réforme de la noblesse (1664-1670) et des gentilshommes « légitimistes ». En confiant le gouvernement de la province à un prince de sang, Louis XIII signifiait l'intérêt qu'il portait à la province et s'assurait le loyalisme de ses sujets bourguignons. Jérôme Loiseau analyse d'abord le choix des élus sous le patronage des princes de Condé certes, mais dans le respect des usages et de l'oligarchie déjà implantée. L'analyse de la fermeture du corps (le règlement de 1679 exclut les gentilshommes sans fief) est essentiellement politique.

Pour l'auteur, cette fermeture « laisse supposer un parti pro-condéen qui aurait ainsi noyauté la chambre de la noblesse ». Des comparaisons avec d'autres provinces auraient peut-être limité la portée de cette affirmation. Rappelons qu'en Provence, les gentilshommes pouvaient siéger librement au début de l'époque moderne, mais à partir de 1620, l'accès fut limité aux nobles possédant fief. De même dans le Mâconnais, seuls les nobles ayant fief avec haute justice se rendaient à l'assemblée. Dans le Dauphiné, les seigneurs ayant juridiction se présentaient également seuls aux états. Pour entrer aux états d'Artois ou du Cambrésis, il fallait posséder un fief « à clocher », c'est à dire une terre qui comportait la seigneurie ou la juridiction d'une église succursale. En 1665, la noblesse artésienne obtint néanmoins de Louis XIV que quatre degrés de sang noble soient exigés pour entrer dans l'assemblée. Dans le Languedoc et les pays adjacents, la représentation avait été d'emblée réduite aux détenteurs de baronnies, dont vingt-deux, puis vingt-trois (à partir de 1694) seulement pouvaient siéger aux états. A partir du XVII^e siècle, la définition d'une caste supérieure au sein des chambres nobiliaires se constate donc partout aisément. Il s'agissait aussi de lutter contre la menace grandissante des anoblis. La dimension sociale du phénomène était loin d'être négligeable.

Au demeurant, le second chapitre de cette partie s'appuie sur les enquêtes de noblesse menées à partir d'avril 1664 sous la présidence de l'intendant Claude Bouchu. L'analyse est très intéressante. Si l'auteur l'avait placée avant celle menée sur la décision de 1679 de fermer le corps, peut-être aurait-il donné davantage de sens à cette dernière. Bouchu prononça 142 décisions d'usurpations pour 478 noms de famille, soit approximativement une famille assignée sur 3, la plupart sans caractère de notabilité. Toutefois, comme l'indique l'auteur, l'intendant confirma les membres des états appartenant à la gentilhommerie la moins prestigieuse de la chambre de noblesse et adouba l'entrée de la noblesse de robe.

Le troisième chapitre porte sur les emplois militaires. J. Loiseau constate qu'entre 1631 et 1651, le patronage princier fut finalement moins important que l'idée qu'en avait l'ancien vicomte-mayeur de Dijon, Marc-Antoine Millotet, tandis que dans la seconde moitié du siècle, le clientélisme royal l'emporte sur le patronage princier avec la massification militaire.

Vient la troisième et dernière partie sur la pratique politique des nobles, leurs délibérations (chapitre VI), leur administration (chapitre VII) et leur obéissance (chapitre VIII). Le chapitre VI sur les affaires traitées par les gentilshommes est très disparate. Il commence par une présentation générale des finances des états sur 45 lignes, poursuit par l'évocation de la question de la préséance, puis du travail de délibération avec la retranscription du journal de la chambre pour les 2-16 janvier 1677, revient sur les finances avec le détail d'une affaire d'octrois, le tout s'achevant par la participation des nobles (2 %) aux emprunts de la province. Jérôme Loiseau tient compte ici des travaux de Mark Potter et Jean-Laurent Rosenthal.[2] Le chapitre VII analyse le bureau exécutif de la chambre, c'est-à-dire les commissaires et élus, et constate, comme nous l'avons fait pour les états provinciaux des provinces septentrionales, la manière dont les représentants impliqués dans l'administration deviennent des relais naturels de la décision versaillaise, presque indépendants de leurs commettants.

Ils y trouvent un bénéfice décrit dans le chapitre VIII portant sur les avantages de la préséance, des voyages d'honneur, des fêtes.

In fine, l'étude, de bonne facture, étire un matériau somme toute assez maigre sur 250 pages grâce au réemploi important d'une bibliographie très bien maîtrisée. Les meilleurs passages portent sur la présence nobiliaire (chapitre I), les enquêtes de noblesse (chapitre IV) et cette notion de « société de l'obéissance » que l'auteur définit au chapitre VIII. Jérôme Loiseau n'a pas voulu trancher entre l'approche sociale et l'approche politique de son objet; pour autant, il n'a pas non plus mobilisé les outils de la sociologie politique, de sorte que les analyses demeurent parfois un peu flottantes. Le grand mérite de ce travail est de nous proposer une étude pour une époque—1602-1715—moins bien cernée jusque-là par les historiens.

NOTES

[1] Henri Drouot, *Mayenne et la Bourgogne* (Paris: Picard, 1937); Henri Hauser, *Le traité de Madrid et la cession de la Bourgogne à Charles Quint. Etude sur le sentiment national bourguignon en 1525-1526* (Paris: Champion, 1912); Hilton Root, *Peasant and King in Burgundy: Agrarian Foundations of French Absolutism* (Berkeley, Ca., University of California Press, 1987); Julian Swann, *Provincial Power and Absolute Monarchy: The Estates General of Burgundy (1661-1790)* (Cambridge: Cambridge University Press, 2003).

[2] Mark Potter, *Corps and clientele, public finance and political change in France, 1688-1715* (Farnham, UK: Ashgate, 2003); Jean-Laurent Rosenthal, "Politics and Public Finance in France: the Estates of Burgundy 1660-1790," *The Journal of Interdisciplinary History* 27, 4 (1997): 577-612, and "The Development of Intermediation French Credit Markets: Evidence from the Estates of Burgundy," *Journal of Economic History* 62, 4 (December, 2002): 1024-1049.

Marie-Laure Legay
Université Lille 3
marie-laure.legay@univ-lille3.fr

Copyright © 2015 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/ republication in electronic form of more than five percent of the contents of H-France Review nor re-publication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on H-France Review are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172